Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 022-200056703-20260629-DB2026062926-DE

DEPARTEMENT DES COTES-D'ARMOR

N°2026-06-29-26

COMMUNE DE PORDIC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril à dix-huit heures et trente minutes, les conseillers municipaux de Pordic légalement convoqués le dix-sept avril 2026 se sont réunis en séance publique sous la Présidence de Madame Michelle CARMES, Maire.

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf juin à dix-huit heures et trente minutes, les conseillers municipaux de Pordic légalement convoqués le dix-neuf juin 2026 se sont réunis en séance publique sous la Présidence de Madame Michelle CARMES, Maire.

Sont convoqués : Michelle CARMES, Robert ROLANDO, Patricia BRIAND-FALLER, Alain LEIKINE, Isabelle ANTOINE, Pierrick LE NOANE, Carine RENAUDIER-LASSALLE, Patrick PEDRON, Annick ROUXEL-CALVEZ, Françoise BAUVI, Bertrand HARDY, Rozen AUDOUARD, Brigitte CHALVET, Philippe SAUMONT, Pierre-Emmanuel FAUJOUR, Thierry VAUDIN, Françoise VATIER, Johan HECQUARD, Corentin LE GALL, Solène ARZUR, Kevin LAINE, Clémence DIRMEIKIS, Marion MEREL, Victor IKEAKOR, Gilbert MALLEDANT, Martine BOSCHER, Loïc TARDY, Laëtitia MORIN, Fanny DELVALLEE, Anthony HOURDEL, Léo TOUPIN, Pascal URO, Martine BOUTRY.

PRESENTS : Michelle CARMES, Robert ROLANDO, Patricia BRIAND-FALLER, Alain LEIKINE, Isabelle ANTOINE, Pierrick LE NOANE, Carine RENAUDIER-LASSALLE, Patrick PEDRON, Annick ROUXEL-CALVEZ, Rozen AUDOUARD, Brigitte CHALVET, Philippe SAUMONT, Pierre-Emmanuel FAUJOUR, Thierry VAUDIN, Françoise VATIER, Johan HECQUARD, Solène ARZUR, Kevin LAINE, Clémence DIRMEIKIS, Gilbert MALLEDANT, Martine BOSCHER, Loïc TARDY, Laëtitia MORIN, Anthony HOURDEL, Léo TOUPIN, Pascal URO, Martine BOUTRY.

ABSENT(S) REPRÉSENTÉ (E.S) :
Corentin LE GALL donne procuration à Françoise VATIER
Bertrand HARDY donne procuration à Robert ROLANDO
Françoise BAUVI donne procuration à Patrick PEDRON
Victor IKEAKOR donne procuration à Brigitte CHALVET
Fanny DELVALLEE donne procuration à Anthony HOURDEL
Marion MEREL donne procuration à Solène ARZUR

ABSENT(S) / EXCUSE (E.S) :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Carine RENAUDIER-LASSALLE

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 27
Nombre de votants : 33
***

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 022-200056703-20260629-DB2026062926-DE

26. Réponse à la DIA 45bis et 45ter rue de la Fosse Argent :

Rapporteur : Monsieur Alain LEIKINE, Adjoint à l'urbanisme, vie économique, tourisme, agriculture, et commerce

Annexe jointe :

RAPPORT DE SYNTHESE

Vu le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) approuvé le 26/06/2025 ;

Vu la délibération du Conseil d'agglomération du 25/09/2025 instaurant le droit de préemption simple sur le territoire de Saint Brieuc Armor Agglomération ;

Vu la délibération du Conseil d'agglomération du 25/09/2025 portant délégation du droit de préemption urbain simple et renforcé et droit de priorité ;

Vu la délibération du 29/05/2026 par laquelle le Conseil Municipal a délégué à Madame le Maire l'exercice les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme dans la limite de 500 000 € ;

Vu la déclaration d'intention d'aliéner portant sur la propriété cadastrée ZN 1308 et ZN 1309 m² sises au 45 Bis et 45 Ter rue de la Fosse Argent pour un montant de 600 000 € (hors frais) ;

Considérant que le montant de la transaction implique que la décision émane du Conseil Municipal ;

Considérant que l'acquisition de ce bien ne présente aucun intérêt pour la commune ;

Vu l'avis favorable de la commission bâtiments voirie et travaux & commission urbanisme et aménagements du 16 juin 2026,

DÉLIBÉRATION

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **De renoncer** à l'exercice du droit de préemption urbain sur le bien sis 45 Bis et 45 Ter rue de la Fosse Argent cadastré ZN 1308 et 1309.

Fait et délibéré les mois, jour et an susdits
Pour extrait conforme,
Madame Le Maire,
Michelle CARMES